

# REGLEMENT INTERIEUR

- Le présent règlement doit être lu avant, ou à défaut, pendant l'inscription au LAN C.S.F. il devra être respecté dans son intégralité jusqu'à la fin de l'événement.
- L'association Cybersports se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement l'événement pour toute raison indépendante de sa volonté.
- Tout désistement signalé après l'ouverture des portes sera pris en compte mais ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Pour tout participant âgé de moins de 18 ans, une autorisation parentale devra obligatoirement être présentée lors de l'inscription. Un formulaire est d'ores et déjà disponible via le site Internet de l'association : CSF.FR.TC. A défaut de pouvoir y accéder, il vous en sera fourni un lors de votre prise en compte. L'association se réserve le droit de contacter les parents pour vérification.
- Un système de restauration (pizzas, boissons etc....) sera mis à votre disposition sur place, ainsi qu'un espace aménagé pour les participants désirant se reposer. Prévoyez cependant sac de couchage et matelas.
- Il est interdit de prendre les repas hors de l'espace restauration. De plus, il est fortement déconseillé de laisser les matelas, sacs de couchage dans les allées ainsi qu'aux abords immédiats de la zone joueurs afin d'éviter que la salle ne ressemble à un champ de bataille.

## *Avertissement sur l'épilepsie*

*« Décret n°96-360 du 23 avril 1996 relatif aux mises en garde concernant les jeux vidéo. »*

*« Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie comportant, le cas échéant, des pertes de conscience à la vue, notamment, de certains types de stimulations lumineuses fortes : succession rapide d'images ou répétition de figures géométriques simples, d'éclairs ou d'explosions. Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo comportant de telles stimulations, alors même qu'elles n'ont pas d'antécédent médical ou n'ont jamais été sujettes elles-mêmes à des crises d'épilepsie.*

*Si vous-même ou un membre de votre famille avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, consultez votre médecin avant toute utilisation.*

*Les parents se doivent également d'être particulièrement attentifs à leurs enfants lorsqu'ils jouent avec des jeux vidéo. Si vous-même ou votre enfant présentez un des symptômes suivants : vertige, trouble de la vision, contraction des yeux ou des muscles, trouble de l'orientation, mouvement involontaire ou convulsion, perte momentanée de conscience, il faut immédiatement cesser de jouer et consulter un médecin. »*

- Aux vues des dispositions mentionnées ci-dessus, si vous-même ou un de vos voisins de table êtes victimes de ces symptômes, prévenez un organisateur immédiatement.
- Il est interdit de changer la disposition de la salle sans autorisation préalable avec accord explicite des organisateurs.

- L'association Cybersports ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols et/ou dégradations commis par des tiers sur le matériel des participants. Chaque joueur est responsable de son matériel informatique aussi bien que de la totalité de ses biens.

- Il est fortement déconseillé de diffuser des images, films, ou clips à caractère pornographique au sein de la salle, tout comme il est interdit de visionner de tels fichiers en présence de mineurs. Les contrevenants seront susceptibles d'être expulsés, sans préavis ni remboursement. L'association Cybersports se réserve le droit d'informer les autorités compétentes de l'identité du/des contrevenant/s pour atteinte à la pudeur.

- Il est fortement déconseillé de passer entre les rangées de tables. En cas de panne impliquant une manipulation sur les switches ou les descentes d'alimentation secteur, il vous est demandé d'exposer votre problème auprès d'un organisateur qui, lui seul, a le droit d'intervenir sur le matériel mis en place par l'association Cybersports. Si, malgré cette mise en garde, un switch, un câble réseau, une descente d'alimentation venaient à être partiellement, voire complètement, détériorés, l'auteur de la dégradation devra s'acquitter financièrement de la remise en état dudit matériel ou de son remplacement si cela s'avérait nécessaire.

- Un site intranet est mis à votre disposition et vous êtes invité(e) à le consulter régulièrement. En effet, au sein de cet espace dédié aux joueurs, vous y trouverez des informations relatives à l'événement, ainsi qu'aux ressources nécessaires au bon déroulement des concours et de la manifestation en général.

- Toute incivilité telle qu'un comportement violent, insultes, provocations, propos homophobes envers les participants, invités, spectateurs ou organisateurs fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'événement sans préavis ni remboursement. Si pareil cas venait à se présenter, la personne, par son comportement, sera inscrite sur la liste noire de l'association Cybersports. De plus, il/elle pourra se voir interdire l'inscription au(x) prochaine(s) manifestation (s) organisée(s) par l'association Cybersports.

Enfin, conformément aux dispositions législatives en vigueur, les propos racistes sont interdits.

- L'association Cybersports est soumise à l'article 16 de la loi Evin concernant le tabagisme et la consommation de stupéfiants. Il est donc strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle. L'association Cybersports se réserve le droit d'exclure sans préavis ni remboursement toute personne manquant à cette règle élémentaire de savoir vivre.

- La présence et la consommation d'alcools forts sont interdites ; l'association Cybersports se réserve le droit d'exclure sans préavis ni remboursement toute personne manquant à cette règle.

- L'association Cybersports rappelle que, concernant les branchements de multiprises, il est interdit de réaliser des cascades.

- Tout équipement sonore en dehors du casque audio est formellement interdit. L'association Cybersports se réserve le droit d'exclure tout contrevenant à cette règle sans préavis ni remboursement.

- Au vu des dispositions légales mentionnées par les articles L.335-2, L.335-3 et L.122-4, l'association Cybersports se dégage de toutes responsabilités quant au contenu numérique du matériel des participants.

En ce sens, les systèmes d'exploitation, les logiciels, les jeux vidéo ou tout autre application ainsi que les licences (voire « clé cd ») y étant rattachées, sont du seul ressort des propriétaires desdites machines.

- Au vu des dispositions légales mentionnées par les articles 323-1 et 323-2 du code pénal, la pénétration, le maintien et/ou la modification des données d'un système de traitement automatisé par la fraude est puni de peines pouvant aller jusqu'à 75 000€ d'amende assortis de cinq ans d'emprisonnement.

Article 323-1 du Code Pénal « (Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)  
(Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 art. 45 I Journal Officiel du 22 juin 2004)

Article 323-3 « (Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)  
(Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 art. 45 III Journal Officiel du 22 juin 2004)

- Conformément aux règlements des concours, et si ceux-ci mentionnent une clause portant à confusion, toute tentative de tricherie (« cheat »), toute présence décelée de programmes du même acabit (« OGC », « Lambert hack »,...) ou encore le non respect du règlement officiel (mauvaises variables, luminosité excessive) sera immédiatement sanctionnée par la disqualification immédiate de tous les concours du joueur surpris, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans préavis ni remboursement. La disqualification de l'équipe dont le joueur est issu reste au bon vouloir des organisateurs.

- Chaque participant est susceptible d'être filmé et/ou pris en photo ainsi que par d'autres médias présents pour la couverture de l'événement. En conséquence, le joueur (ou l'équipe) filmé ou photographié accepte la diffusion d'images ou vidéos sur lesquelles il apparaîtrait.

- Les conditions générales de chaque concours auront été diffusées suffisamment à l'avance, et de manière régulière. De plus, les annonces seront faites au micro et/ou via le site intranet. En ce sens, L'association Cybersports se réserve le droit de ne pas retarder un tournoi si des participants/équipes venaient à être absent(e)s, ou si leurs machines n'étaient pas correctement configurées pour le concours visé.

**L'association Cybersports se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis.  
N'hésitez pas à vous tenir informés.**

\* \* \* \* \*